

Avis voté à la séance plénière du 13 novembre 2019

Travail, emploi et mobilités

Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

Marie-Béatrice Levaux : « Je salue sincèrement le choix de la section d'éclairer le Conseil, sur les interactions entre le travail, l'emploi et les mobilités. Nous aurions pu ajouter les territoires, tant la nouvelle appellation « mobilités », récente et contemporaine, rend compte des défis que traversent les nouvelles organisations du travail, dans les entreprises, les structures publiques, mais également les modèles émergents de nouvelles activités professionnelles, certains de ces modèles rencontrent les aspirations de plus en plus fortes des nouvelles générations d'actifs, parties prenantes d'une transition écologique et d'une économie bas carbone.

Le rapport qui prépare les recommandations de cet avis est riche en analyses qui mettent bien en évidence les relations causales et d'interdépendance entre les nouveaux modes d'organisation des activités économiques, les choix d'implantation de ces activités créatrices d'emplois et les capacités de mobilités « douces » nécessairement hétérogènes sur le territoire métropolitain et les départements et régions d'Outre-mer.

L'appropriation de ces nouveaux défis, par les parties prenantes que sont les collectivités publiques, les mondes du travail, semble conforter les propositions de l'avis et rencontrer un nouveau degré d'acceptabilité par les opinions publiques, sensibles aux enjeux de mobilités propres et à la qualité de vie au travail.

Les conditions de mobilités sont aujourd'hui un facteur de plus en plus discriminant dans l'accès à l'emploi, et présentent des aspects très contrastés au sein des territoires.

L'éloignement grandissant entre le domicile et le lieu de travail génère de nouveaux comportements et de nouveaux stress, en particulier pour les activités fragmentées, tels les personnels d'aide et de soins, les horaires décalés, souvent constatés dans des emplois par ailleurs tenus en majorité par les femmes.

Nos rapporteurs et les travaux de la section ont parfaitement identifié les contextes de ces nouvelles mobilités professionnelles, l'avis ouvre de nouvelles perspectives, le sujet n'est pas clos, il évoluera encore, tant il traverse maintenant toutes les professions, toutes les activités et tous les territoires.

Je voterai l'avis, mais permettez-moi un regret.

Les recommandations de cet avis font pour l'essentiel appel aux décisions des politiques publiques et à la mobilisation du monde du travail, c'est nécessaire mais est-ce suffisant ?

La question des nouveaux comportements des citoyens, les nouvelles formes d'organisation du travail, les conséquences de la transition numérique ne peuvent écartier de la réflexion globale les futurs enjeux du travail à domicile et du télétravail. Question effleurée dans la préconisation 8.

L'appétence pour ces nouvelles formes d'organisation du travail, au cœur d'un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle, la conscience écologique partagée par de plus en plus de concitoyens et la recherche d'une meilleure qualité de vie au travail militent pour un approfondissement des évolutions du télétravail, l'émergence de nouveaux espaces d'accueil des activités professionnelles.

Le télétravail en France est en mutation, c'est un mode qui évolue (29 % de salariés concernés en 2019, contre 25 % en 2017), il répond à des enjeux sociaux et sociétaux, il participe au maintien dans l'emploi de personnes en situation de fragilité, il est partie prenante de la réduction de l'empreinte écologique et de la dynamisation des territoires. Les espaces de coworking se multiplient.

Le télétravail est en mutation, il est au cœur des enjeux de qualité de vie et de performance durable largement développés dans cet avis ; de nouvelles pratiques émergent pour réduire les faiblesses constatées par cette nouvelle forme « de mobilité » (comité télétravail, référents télétravail, partages interactifs...), la réduction des temps de trajet entre domicile et travail, participent largement à la réduction de l'empreinte carbonée des mobilités professionnelles. J'appelle de mes vœux un avis de suite sur les nouveaux rôles du télétravail, en pleine mutation en France.

Le dernier avis du CESE consacré à ces sujets date de février 1999 : Le travail à domicile, porté par Chantal Rey !

Sophie Thiery : « Cet avis relève d'une dimension centrale pour le CESE, plus qu'il n'y paraît au premier abord. En effet, là où nous avons souvent l'habitude de traiter d'un dossier économique, puis d'un dossier social et un dossier environnemental, nous avons ici travaillé sur les 3 dimensions en même temps, nous posant – d'ailleurs - régulièrement la question de notre légitimité dès qu'on sortait de considérations strictement sociales... Eh bien, je crois que c'est dans cette voie qu'il faut persévérer et qu'aucun sujet ne devrait plus être traité sans considérer les dimensions économiques, sociales et environnementales dans le même temps.

C'est aussi à cause de cette conviction que je vais d'abord exprimer un regret : c'est la quasi-absence, dans cet avis, d'un volet sur les transports en commun et leur tarification alors même que c'est justement un moyen d'action qui joue sur ces 3 tableaux.

Mais je voudrais mettre en évidence 3 préconisations phare pour moi.

La première concerne le plan de mobilité. Obligatoire depuis le 1er janvier 2018 – de 10 % des entreprises concernées sont passées à l'action. Le temps de la mise en œuvre me direz-vous ... Mais en matière écologique avons-nous ce temps ? Et en matière de qualité de vie au travail ? Les arrêts maladies augmentent sans cesse depuis 4 ans, le stress lié aux trajets qui s'allongent, aux transports en commun saturés, en sont un facteur... Avons-nous le temps ? En complément de la Loi LOM qui élargit l'obligation et l'inscrit dans la négociation sur la QVT, la préconisation 8 définit un cadre précis afin de faciliter la négociation et les actions concrètes.

La deuxième préconisation concerne les flottes de véhicules d'entreprise. Chaque année 40 % des ventes de véhicules neufs sont destinées aux véhicules professionnels. C'est là un levier majeur ! Recomposer ces flottes avec des véhicules moins polluants c'est une évidence et nous proposons une incitation fiscale en ce sens, y compris pour les TPE et les travailleurs indépendants. Mais nous demandons aussi une réduction de ces flottes. Soyons clair, personne ne demande la fin des véhicules professionnels quand ils sont nécessaires. Mais des progrès peuvent être faits pour systématiser la logique d'usage (qui se développe dans la société civile), les transports alternatifs quand c'est possible et, limiter les belles grosses cylindrées des dirigeants... L'exemplarité est souvent un excellent vecteur de progrès !

Enfin je voudrais saluer la préconisation n°16 qui s'adresse spécifiquement aux aides à domicile et demande que leurs déplacements entre deux interventions soit enfin reconnus comme du temps de travail et financés dans le tarif des prestations et qu'une aide leur soit octroyée pour le renouvellement de leur véhicule en véhicule propre. Savez-vous que sur les 15 dernières années, les accidents de trajet ont diminué de 13,6 % pour les hommes pendant qu'ils augmentaient de 18,6 % pour les femmes parce qu'elles sont concernées par ces métiers en plein développement qui impliquent un besoin important en mobilité et l'usage d'un véhicule personnel. Notre préconisation est un élément de réponse concret pour l'amélioration de leur situation financière et leur qualité de vie au travail.

En conclusion, j'espère que cet avis apportera sa pierre à la prise de conscience qu'équité sociale et préservation de l'environnement non seulement ne s'opposent pas mais sont les conditions l'une de l'autre.

Je voterai pour ».

